

Éditorial

Si nous devons ne retenir qu'une idée des échanges et des travaux qui nous ont rassemblés lors du congrès de notre mouvement en janvier dernier, ce serait celle-ci : les écoles doivent formuler et revendiquer leur propre dessein. Elles doivent oser l'individualisation de leur projet pédagogique.

Nos écoles doivent s'inscrire dans leur époque et développer des visions audacieuses. Dans la cohérence du cadre global que constitue notre Fédération, chacune d'entre elles doit affirmer sa spécificité. La Fédération des écoles Steiner en France a la vocation et l'ambition d'être pluraliste et diversifiée, respectueuse de la différence en même temps que de la fidélité aux impulsions fondamentales et aux sources de la pédagogie.

Dans notre prochain numéro, nous donnerons la parole à des responsables d'écoles qui présenteront des projets originaux.

Des épreuves que nous avons subies nous pouvons retirer au moins ce résultat positif : chacun d'entre nous a maintenant les outils pour dessiner et réussir son projet propre.

Ministère de l'Éducation nationale : pas de convention originale mais de nouveaux contrats sont possibles

Dans la continuité de son prédécesseur, le nouveau ministre de l'Éducation nationale, Luc Ferry, a officiellement affirmé la reconnaissance de la pédagogie appliquée dans les écoles Steiner-Waldorf. Nous avons rencontré à plusieurs reprises des membres de son cabinet pour discuter les principes d'une convention originale avec l'État, différente du contrat d'association. Ces échanges nous ont permis de déposer le 20 juillet dernier (cf. *La Lettre de la Fédération* n° 10, décembre 2002) un projet visant à recevoir des financements publics dans le respect de l'originalité de notre projet pédagogique.

En substance, ce document proposait une convention originale avec l'État portant sur les axes suivants :

- reconnaissance de la qualité de la pédagogie, de son utilité sociale, de sa force innovante, de son intérêt pour la recherche ;
- préservation de la pédagogie dans sa cohérence, de la maternelle à la terminale ;
- étude du statut des professeurs et du statut des élèves ;
- modalités d'un partenariat dynamique entre la Fédération des écoles Steiner et le système éducatif français ;
- recherche d'un mode de financement approprié pour l'ensemble des écoles, respectueux de leur autonomie et de leurs diversités.

Le projet a été étudié par les services du ministère dans les derniers mois de l'année 2002. Le 11 décembre, Isabelle Ablard-Dupin et Jacques Dallé, délégués permanents de la Fédération, ont rencontré Rolland Jouve, conseiller du ministre, qui leur a fait part de la suite que le ministère entendait y apporter.

Le conseiller a d'abord souligné que le cabinet de Luc Ferry se situait dans la droite ligne du ministère précédent, en confirmant la reconnaissance par le ministère de l'Éducation nationale de notre mouvement pédagogique. Cependant il a indiqué qu'il n'y avait pas actuellement de possibilité juridique pour le projet de conventionnement qui avait été imaginé. Les experts du ministère ont en effet fait valoir qu'une reconnaissance officielle de l'Éducation nationale ne peut se faire que dans le cadre légal (en l'espèce la loi Debré de 1959, c'est-à-dire le contrat d'association entre les écoles et l'État).

(suite en page 2)

(suite de la première page)

En revanche Rolland Jouve a informé les représentants de la Fédération que le ministère avait décidé d'ouvrir à nouveau la possibilité pour les écoles Steiner-Waldorf de demander une mise sous contrat.

Cette information est d'abord une déception : contrairement à ce qui nous avait été dit dans un premier temps, il ne semble pas y avoir aujourd'hui de place pour des relations novatrices avec le ministère de l'Éducation nationale. Mais c'est aussi de la part des autorités de l'État une ouverture qui montre le chemin parcouru. Les opportunités pour les écoles d'un accès au contrat d'association étaient en effet gelées depuis des années. Elles sont dorénavant de nouveau possibles et il faut s'en féliciter, même si nous avons indiqué au ministère que la Fédération maintiendrait une attitude de stricte neutralité quant à la décision des écoles de solliciter un contrat.

Cette réunion au ministère a fait l'objet d'une large information à l'occasion du congrès de la Fédération, le 31 janvier 2003. Les responsables des écoles ont été invités à organiser une réflexion sur la situation nouvelle et à prendre, en toute indépendance, les décisions propres à chaque établissement.

Il est important de souligner que nous devons tous être respectueux des orientations que prendra chaque école en fonction de sa situation et de ses spécificités. C'est en reconnaissant la validité du choix des autres que nous mettrons en œuvre le pluralisme au sein de la Fédération des écoles Steiner en France.

Lors de notre prochain rendez-vous avec Rolland Jouve, nous évoquerons les points suivants :

- les commentaires des écoles Steiner-Waldorf sur les propositions nouvelles faites par le ministère ;
- la possibilité du contrat simple pour certaines écoles, au lieu du contrat d'association ;
- la renégociation des contrats pour les lycées des écoles de Chatou et Verrières ;
- la participation d'un représentant du ministère de l'Éducation nationale à la réunion de notre comité pédagogique (cf. en colonne suivante).

Comité pédagogique : la première édition

Le comité pédagogique créé par notre Fédération est aujourd'hui presque constitué. Il est composé de personnalités indépendantes (Albert Jacquard, Jean-Marie Pelt, Tomi Ungerer) auxquelles s'ajouteront un expert des sciences de l'éducation et un représentant du ministère de l'Éducation nationale.

Sa première réunion aura lieu le lundi 2 juin, dans les locaux de l'école Perceval à Chatou (Yvelines). Il se livrera à une audition d'enseignants, de parents d'élèves, d'élèves et d'anciens élèves originaires de diverses écoles Steiner-Waldorf en France. Les échanges porteront sur un choix de thèmes particuliers qui sont les axes forts de notre pédagogie. À l'issue de ces auditions (et d'une visite commentée de l'école Perceval), le comité pédagogique remettra un rapport d'évaluation et de recommandations.

L'objectif de ce travail est de disposer d'un regard extérieur sur nos pratiques, consigné dans un document qui nous servira par exemple dans les discussions avec le ministère de l'Éducation nationale pour envisager des espaces de partenariat original. Même si (cf. le chapitre précédent, pages 1 et 2) les dispositions légales ne nous permettent pas aujourd'hui de sortir du cadre contraignant du contrat d'association, nous ne renonçons pas à notre projet de faire évoluer les relations contractuelles qui peuvent unir l'État à l'ensemble de nos écoles.

Le comité pédagogique apportera, nous l'espérons, un témoignage crédible sur l'originalité et la qualité de notre démarche éducative et contribuera à terme à ouvrir notre environnement au pluralisme scolaire.

Un colloque en 2004

Nous préparons actuellement un colloque qui se tiendra sous l'égide du mouvement Steiner-Waldorf en France, en association avec d'autres courants des pédagogies différentes (notamment Montessori). Rassemblant de nombreuses personnalités, cette réunion sera un premier pas vers l'expression de la richesse des courants pédagogiques en France. Elle aura lieu en septembre 2004.

Échos du congrès

Au fil des années, la Fédération des écoles Steiner en France est heureuse d'organiser son congrès annuel, temps fort de la vie des écoles, moment de réflexion pédagogique entre professeurs, lieu de rencontre avec les parents venus de toutes les régions de France. Un moment privilégié pour sentir battre la vie du mouvement et faire le point.

Du jeudi 30 janvier au dimanche 2 février, l'Alsace accueillait ce congrès et, plus particulièrement, l'école Michaël de Strasbourg dont nous devons louer l'excellente et chaleureuse organisation. Le thème du congrès s'articulait à partir d'une double rencontre : d'une part celle de l'enfant et du professeur, d'autre part celle des parents et des professeurs, autour d'une question : quelle collaboration ?

La fin de la deuxième journée était consacrée aux questions strictement statutaires de la Fédération : rapport moral et d'activité, présentation des comptes et du nouveau Bureau. Cette assemblée générale fut l'occasion pour Jacques Dallé de présenter un bilan de son action durant trois années à la présidence, dans un environnement particulièrement difficile. Elle permit aussi à Odile Gelin d'être intronisée en tant que nouvelle présidente de notre Fédération. La soirée du vendredi fut conclue par un concert amicalement organisé par l'école Michaël.

Les deux jours suivants se sont déroulés autour de la relation parents-professeurs, de nombreux parents ayant rejoint le congrès pour cette partie des travaux. La Fédération se réjouit de constater chaque année une participation importante des parents. Des groupes de travail ont permis d'approfondir un certain nombre de questions essentielles : statut des jardins d'enfants, relations avec les pouvoirs publics, l'accueil des 0-3 ans, les classes à niveaux multiples, la collecte de fonds pour les écoles, la démarche qualité. Deux conférences ont apporté des éléments de réflexion : *Aspects de la collaboration parents-professeurs* (Christopher Clouder) et *Hérédité, environnement et individualité de l'enfant* (Raymond Burlotte).

Le prochain congrès aura lieu du 29 janv. au 1^{er} fév. 2004, probablement dans une école de la région parisienne.

On lira en pages 5 et 6 un résumé du rapport d'activité et du rapport financier qui ont été présentés aux participants de l'assemblée générale. D'autres témoignages des échanges qui ont eu lieu lors de cette réunion, mais aussi pendant toute la durée du Congrès sont rassemblés ci-dessous.

Quelques extraits du rapport moral de Jacques Dallé

« On voulait commettre sur nous un meurtre innocent. Nous avons rencontré la morsure du négatif et nous en sommes sortis renforcés. Nous avons montré que nous n'étions pas contraints à plier sous le poids de ce qui nous arrivait. Nous avons prouvé que nous avons une capacité objective à nous coordonner. Nous avons grandi et nous pouvons tenter notre chance et essayer d'exprimer notre génie propre.

Au sein de la Fédération, nous recherchons depuis des années à mettre en place des organes internes de fonctionnement qui répondent aux besoins de notre mouvement, qui soient des outils au service des écoles. Nous devons trouver le bon équilibre entre l'organisation et l'improvisation, entre la délégation et la cooptation. La Fédération doit devenir de plus en plus le bien des ses membres.

Nous mesurons l'impasse qui consisterait à maintenir notre singularité repliée, enfermée sur elle-même. Nous sommes condamnés à l'ouverture. Nous devons de façon intelligente, digne et éclairée nous inscrire socialement, culturellement et politiquement dans le monde. Nous devons nous tenir au milieu du monde.

Reproduire le modèle présumé d'une école Waldorf ne peut plus être une ambition moderne suffisante. Les fondements sont intériorisés, ils sont devenus nôtres. Chaque école doit se poser la question de son destin unique, de son projet singulier.

Notre devoir est d'interpeller les pouvoirs publics, d'interroger le ministère, de proposer des voies et d'écouter les réponses. Nous savons maintenant les

voies de négociation restreintes que la loi française nous propose.

Il y a pour le moment peu à espérer d'une reconnaissance de notre caractère propre dans la négociation directe. C'est pourquoi nous devons poursuivre le dialogue mais aussi chercher par la périphérie à peser de deux façons :

- *en constituant un comité pédagogique et en appelant à s'exprimer des grands témoins ;*
- *en s'associant avec ceux qui ont avec nous des intérêts communs pour promouvoir l'idée du pluralisme scolaire en France. »*

Les journées pédagogiques

Pour la deuxième année consécutive les professeurs se sont retrouvés pendant deux journées, juste avant le congrès. Ils ont travaillé en semble sur le thème de *l'imagination créatrice chez le professeur et l'élève*. Ils se sont mis ainsi au diapason du mouvement mondial qui prépare le congrès international de Pâques 2004 sur ce thème (cf. en page 4).

Ce fut l'occasion pour nous d'accueillir pour la première fois le nouveau responsable de la Section pédagogique au Goetheanum, Christoph Wiechert. Celui-ci a donné une impulsion à notre travail à travers deux exposés. Les groupes de travail furent l'occasion d'approfondir, à la fois par l'échange et par une pratique artistique, les thèmes développés dans les exposés.

Ces moments d'échanges libres sont très constructifs pour chacun des participants qui repartent ressourcés vers leurs écoles et leurs tâches respectives. Un seul regret fut exprimé par l'ensemble des professeurs : ces journées sont trop courtes ! À suivre...

Pâques 2004 : rencontre internationale des professeurs et éducateurs

Les professeurs et éducateurs Steiner-Waldorf de jeunes enfants du monde entier se retrouvent tous les quatre ans. En 2004 ils traiteront du thème de *l'imagination créatrice* chez le professeur et l'élève. Plusieurs écoles en ont déjà fait leur thème d'étude. C'est ce thème qui a été choisi pour les journées pédagogiques de janvier 2003 en France et il restera à l'ordre du jour d'autres séances de formation continue jusqu'à la rencontre de Pâques 2004 qui aura lieu à Dornach. Les professeurs de langue française sont bien entendu tous invités à participer : des traductions seront organisées, surtout si un grand nombre de personnes en font la demande.

Les écoles Waldorf dans le monde

République tchèque *Un projet d'ouverture de grandes classes*

Les écoles Waldorf tchèques sont des écoles d'État. À ce titre elles sont entièrement prises en charge sur le plan financier, tout en ayant explicitement le droit d'enseigner selon les méthodes et les contenus du plan scolaire Waldorf. Cependant elles ne sont pas libres du choix des classes à ouvrir, ni du moment pour le faire. Elles doivent recueillir l'accord des autorités régionales responsables de la gestion des écoles. C'est ainsi que l'école de Semily, qui possède pour l'instant les neuf classes correspondant aux années d'enseignement obligatoire tchèque, a posé sa candidature pour l'ouverture des trois classes de « lycée » (10^e-11^e-12^e).

Belgique *Une belle victoire*

Le ministère de l'éducation de Wallonie vient de donner un accord explicite pour la mise en œuvre du programme scolaire de l'école Steiner de Court-Saint-Étienne. C'est l'heureux résultat d'une lutte de trois années qui a amené l'école jusqu'à la Cour constitutionnelle, après que les parlementaires francophones eurent décidé, dans un vote unanime, de ne plus faire appliquer le programme national à cette école. La difficulté essentielle résidait dans la question des *socles de compétences* qui exigent l'acquisition par les élèves de techniques analytiques dès le plus jeune âge. Cette étape pourrait représenter un précédent pour d'autres écoles wallonnes.

États-Unis *No child left behind : un projet de loi inquiétant*

Qui pourrait s'offusquer du titre généreux de ce projet de loi : *ne laisser aucun enfant de côté* ? Malheureusement il s'agit de subordonner le financement des écoles aux résultats obtenus en matière de lecture à partir de l'âge de quatre ans !

Que va-t-il rester comme espace de liberté à l'enfance ? Les éducateurs Waldorf, en accord avec leurs partenaires d'*Alliance for Childhood*, sont inquiets et vigilants.

Allemagne-Pays-Bas *Un accord à l'échelle de l'Union européenne pour le financement des élèves transfrontaliers*

Des parents allemands qui veulent une école Steiner pour leurs enfants envoient ceux-ci de l'autre côté de la frontière : aux Pays-Bas, à la Vrije School Michael à Emmen. Après l'intervention de l'*European Council for Steiner Waldorf Education* auprès du Parlement européen, le responsable de la commission éducation a précisé les points suivants :

1. tout ressortissant d'un pays de l'Union peut envoyer son enfant à l'école dans un autre pays de l'Union ;
2. si le parent reçoit une aide financière dans son pays d'origine pour l'éducation de son enfant, il doit recevoir la même aide lorsque son enfant est éduqué dans un autre pays européen.

Rapport de l'exercice 2001-2002

On lira ci-après une synthèse des principales actions menées par la Fédération au cours de l'exercice. Le rapport d'activité et le compte de résultat sont présentés selon les sept objectifs que la Fédération s'est fixés.

1. Défense et protection juridique

Contacts réguliers avec un conseiller juridique pour faire le point des relations entre la Fédération et la Mission interministérielle de lutte contre les sectes.

Droit de réponse auprès du *Moniteur des Pharmacies* qui avait mis en doute les écoles Steiner.

Conseils réguliers apportés aux écoles pour des litiges concernant leurs relations avec la mairie, l'académie ou pour des contentieux au sujet de gardes d'enfants (parents en instance de divorce).

Consultation juridique pour faire aboutir de façon satisfaisante la séparation de l'école de Tours en deux institutions distinctes.

Accompagnement et conseil pour aider à résoudre les conflits autour de l'école de Mulhouse (financement d'un audit réalisé par un expert-comptable sur les comptes des exercices passés).

2. Relations avec l'environnement

Aboutissement de la normalisation de nos relations avec la presse qui a publié sur notre pédagogie sept articles de fond favorables (Biocontact, La Provence, DS, Avantages, Agence Éducation Formation, Univers des Arts, Technikart).

Édition trimestrielle de la Lettre de la Fédération.

Mise en route début juillet d'une plaquette d'information pour l'institut de formation (définition du projet, financement du concepteur graphique, etc.) qui a abouti en novembre 2002.

Participation à la mise en route du jardin d'enfants de Paris (édition et financement de leur communication).

Contacts pour la mise en place de quatre projets de publication qui devraient aboutir dans l'année 2003 :

- synthèse d'un mémoire d'études supérieures sur le devenir des anciens élèves et leur regard sur la pédagogie ;
- traduction d'ouvrages de référence sur le dessin de forme dans les écoles Steiner-Waldorf ;
- rédaction d'un plan scolaire complet sur la peinture et le dessin ;
- traduction des « Réunions de collège » de Rudolf Steiner.

Prises de contact avec des hommes politiques au moment des élections présidentielles et législatives d'avril à juin 2002.

Rencontres trimestrielles avec un collectif d'écoles différentes dans l'objectif de rédaction d'une plate-forme nationale pour la reconnaissance du pluralisme scolaire en France (participation active au forum annuel).

Le site Internet de la Fédération est maintenant régulièrement exploité et mis à jour.

Préparation de l'organisation d'une journée d'évaluation par un comité scientifique pédagogique courant 2003.

3. Relations avec l'État

La Fédération a profité du changement de gouvernement pour aborder au plus vite la question de la convention avec le nouveau ministère de l'Éducation nationale. Lors d'un rendez-vous entre les deux tours des législatives, en juin 2002, le cabinet du Ministre a encouragé la Fédération à préparer un dossier de demande de convention spécifique. Le 20 juillet 2002, ce premier dossier était prêt. Il présentait les objectifs pédagogiques et rendait compte des contributions de la pédagogie Waldorf aux problèmes de société (violence, échec scolaire, etc.). Il mettait en évidence la précarité financière de nos structures et proposait des orientations et une demande correspondante de financement. En annexe étaient joints quatre projets d'établissements ou projets pédagogiques, faisant apparaître les spécificités et le dynamisme de la recherche pédagogique Waldorf.

Un nouvel entretien de rentrée a eu lieu début octobre au ministère pour relancer ce dossier qui n'avait pas été suivi, en raison d'un changement de conseiller ministériel, intervenu durant l'été (cf. pages 1 et 2 de cette *Lettre*).

4. Soutien aux écoles

La Fédération met actuellement en place de façon plus systématique un programme de visite des écoles. Régulièrement, les initiatives et les projets ont fait l'objet de visites et de suivis de la part des conseillers de la Fédération, par exemple le jardin d'enfants de Paris qui a ouvert officiellement en septembre 2002. Nous avons répondu à plusieurs demandes de conférences et d'ateliers pour aider des groupes locaux à définir leur projet d'école.

(suite au verso)

Nice, Strasbourg puis toutes les initiatives du sud de la France (Pau, Chant'Arize, Toulouse, Alès, Avignon, Mazan, Aix-en-Provence) auront été rencontrées par les permanents avant la fin de l'année 2002.

En ce qui concerne la communication, la Fédération a travaillé à ce que chaque école se dote d'une personne responsable de la communication. Le prochain séminaire de formation prévoit des ateliers actifs avec la participation du cabinet conseil de la Fédération et un journaliste.

Les chefs d'établissements se sont réunis pour approfondir la question de leur situation particulière dans le cadre d'une école Steiner. A cette occasion, il a pu être constaté l'avancée importante réalisée depuis deux ans en ce qui concerne le respect des règles administratives et la conformité aux exigences françaises en matière de sécurité et dans le domaine sanitaire.

En octobre, la Fédération a également remis à l'ordre du jour la question de la démarche qualité dans les écoles. Après avoir fait le point sur la situation actuelle, elle a entrepris un travail de clarification avec les responsables pour la France de *Chemin vers la qualité*.

Face à une crise sociale grave à l'école de Mulhouse, le conseil de Fédération a dû prendre la décision de suspendre l'affiliation de cette école au mouvement des écoles Steiner en France.

5. Fréquentation des écoles

La Fédération constate les effets des actions entreprises au niveau de la communication et de la gestion des écoles : la tendance s'est inversée en ce qui concerne l'effectif des élèves. Pour la première fois depuis plusieurs années, il y a stabilisation, voire croissance légère du nombre d'élèves en France (environ 2200 cette année), malgré une baisse due à la situation particulière des écoles de Pau et de Mulhouse.

Le jardin d'enfants parisien a ouvert ses portes avec environ 20 enfants. La Fédération a contribué à la diffusion de l'information et d'une façon générale, à la mise en place de cette structure.

6. Ressources de la Fédération

L'opération « mailing » adressée aux signataires de la pétition Lang, en mai 2001, soutenue à hauteur de 10 000 € par la fondation IONA, a apporté à la Fédération plus de 700 dons individuels pour un total de 27 000 € environ. Cette opération est actuellement suivie, en lien avec la fondation IONA, dans le but d'élargir encore ce cercle de donateurs, notamment à l'étranger.

Début novembre 2002, un courrier a été adressé aux écoles afin de recenser un chercheur de fonds si possible dans chacune d'elles. Ces nouveaux responsables de la collecte de fonds se réuniront une première fois à l'occasion du congrès de janvier 2003. La Fédération s'engage activement à coordonner les efforts de ces écoles, devant le constat de la difficulté grandissante à équilibrer des budgets de fonctionnement alimentés par la seule contribution des familles.

La recherche de fonds s'organise autour de trois grands axes : fidélisation des partenaires et grands donateurs en France et à l'étranger et recherche de nouveaux partenaires sur des projets nationaux ; relations avec les donateurs individuels et avec les écoles pour les cotisations ; soutien aux écoles pour leurs actions de collecte de fonds.

7. Action internationale

Les participations aux différents cercles de travail internationaux ont été poursuivies et ont fait l'objet de comptes rendus pour les Français.

Des comptes rendus sur l'évolution de la situation en France ont été présentés régulièrement dans tous ces cercles.

Visite au Bund à Stuttgart et prise de contact avec les responsables pour la presse et les questions juridiques afin de favoriser l'harmonisation des informations et des actions éventuelles.

En vue de favoriser la présence des collègues français aux rencontres internationales, participation au groupe de préparation du congrès mondial de Pâques 2004 avec la Section pédagogique à Dornach.

Compte de résultat de l'exercice 2001-2002 (en euros)

1 Défense et protection juridique	14 533	Cotisations des écoles	71 235
2 Relations avec l'environnement	54 630	Dons reçus ¹	156 892
3 Relations avec l'État	8 912	Recettes d'éditions	3 460
4 Soutien aux écoles	51 533	Total des produits	231 587
5 Fréquentation des écoles	11 480	Solde des opérations	
6 Ressources de la Fédération	34 795	exceptionnelles	- 2 368
7 Action internationale	11 511	Résultat	- 8 843
Frais généraux	50 668		
Total des charges	238 062		

¹ Ce poste ne tient pas compte d'un don exceptionnel, non enregistré sur l'exercice, qui apparaîtra dans le résultat de l'exercice 2002-2003.